

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2024

Date de convocation	03 octobre 2024
Membres titulaires en exercice	68
Présents	38
Votants	38 + 4 pouvoirs
<p>L'an deux mille vingt-quatre, le onze octobre, à quatorze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Communauté d'Agglomération des Pays de Laon – Aulnois-sous-Laon.</p> <p>Sous la présidence de Monsieur Éric DELHAYE.</p> <p><b>Monsieur Yves BUFFET est désigné secrétaire de séance.</b></p>	

### Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires (ou leurs suppléants)

<p><b>Département de l'Aisne</b> <b>Titulaires</b> BERTRAND Marie Françoise, DOGNA Jocelyne, FOURNIE TURQUIN Brigitte, FUSELIER Michèle, LINIER Stéphane, MOUGENOT Paul, REBEROT Nicolas</p>	<p><b>Suppléants</b> BATONNET Sarah, EUGENE Sébastien, FRICOTEAUX Nicolas, GRZEZICZAK Freddy, LEBEAU Véronique, VARLET Caroline, VENET Coralie</p>
<p><b>Canton d'Oulchy le Château (CC)</b> <b>Titulaire</b> DRIVIERE Frédérique</p>	<p><b>Suppléant</b> MUZART Hervé</p>
<p><b>Chauny Tergnier La Fère (CA)</b> <b>Titulaires</b> ALLART Nicole, BIANCHINI Fortunato, DEMONT Pascal, IGNASZAK Dominique, LELONG Sylvie, LIRUSSI Mario</p>	<p><b>Suppléants</b> BRONCHAIN Bernard, CHOMBART Jean-Marie, DE ABREU Antoine, GOETZ Patricia, SERVAIS Alain, PENE Laurent</p>
<p><b>Pays du Vermandois (CC)</b> <b>Titulaires</b> LOCQUET Jean-Pierre, PARENT Christophe, PASSET Francis, PICARD Myriam</p>	<p><b>Suppléants</b> CORNAILLE Thierry, MILHEM Jean-Luc, PASSET Xavier, ROY Sylvie</p>
<p><b>Région de Château-Thierry (CA)</b> <b>Titulaires</b> JACQUIN Claude, LARCHE Marie-Odile, MANGIN Eric, MARICOT Anne, REZZOUKI Mohamed, SCLAVON Jean-Marc</p>	<p><b>Suppléants</b> BARBIER Maryvonne, CARLIER Michel, CONTOZ Julie, FRERE Stéphane, LAZARO Patrice, SIMON Martine</p>
<p><b>Laonnois (Sirtom)</b> <b>Titulaires</b> ANANIE Christophe, BRICOT Martine, BUFFET Yves, BUVRY Benoit, DELHAYE Éric, DUCAT Philippe, LEBEL Béatrice, PHILIPPOT Claude, RIVIERE Harry</p>	<p><b>Suppléants</b> ALLUCHON Jean Maurice, CENTONZE-SANDRAS Ambroise, DELPECH Nadège, FRAISE Mathieu, GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, PIRE Philippe, PORTAS Jacques, TUJEK Annie</p>

<b><u>Pays de la Serre (CC)</u></b> <b>Titulaires</b> RIBEIRO Carole, PERTIN Jean-Luc	<b>Suppléants</b> BUIRETTE Nicole, JONNEAUX Bertrand
<b><u>des Trois Rivières (CC)</u></b> <b>Titulaires</b> BRANQUART Marinella, DUVERDIER Jérôme, LANDERIEUX Michel	<b>Suppléants</b> BOURGEOIS Sylvain, GREHANT Bernard, GALLOT Pascal
<b><u>Val de l'Aisne (CC)</u></b> <b>Titulaires</b> LUCAS Carlos, GOIN Christophe, Alain COLPART	<b>Suppléants</b> CENDRA Francis, PASCARD Benoit, VOITURON Marc
<b><u>Val de l'Oise (CC)</u></b> <b>Titulaires</b> SOLARI Sébastien, SIMEON Julien	<b>Suppléants</b> DECARSIN Bruno, LESUR Christian
<b><u>Du Saint-Quentinois (CA)</u></b> <b>Titulaires</b> ACCART Jean-Marie, BERTONNET Jean-Michel, BOUTROY Elie, GONDRY Jean-Marie, MAGNIEZ Michel, MORTELLI Roland, POTEL Agnès, RACHESBOEUF Alain, WEBER Jean-Marc	<b>Suppléants</b> ARDAENS Virginie, BLONDEL Fabien, CARAMELLE Philippe, DEFRANCE Thierry, DESTOMBES Bernard, FRANCOIS Christophe, LEICHNAM Sylvette, MALLIARD Djamila, ROBERT Sylvie
<b><u>GrandSoissons Agglomération</u></b> <b>Titulaires</b> BEZIN Jean-Marc, COUTEAU Marc, DESUMEUR Alex, D'HIVER Gérard, DROUX François, FERTON HERPE Thérèse	<b>Suppléants</b> BRASSET Xavier, COUTEAU Jean-Marie, LANGE Sébastien, MARCHAL Jean-Bernard, MATHAUT Dominique, REYT Alain
<b><u>Thiérache du Centre (CC)</u></b> <b>Titulaires</b> CHOULETTE JérémY, RENAUX Jean-Paul, VAN ISACKER Jean	<b>Suppléants</b> CHANTRAINE-LION Maud, DUMORTIER Daniel, LUSTENBERGER Corinne
<b><u>Retz en Valois (CC)</u></b> <b>Titulaires</b> CANTOT Dominique, DELVAL Yveline, DESCAMPS Lisiane, POTEUX Christian	<b>Suppléants</b> BRANQUART André, DAVIN Benoit, DESSIGNY Jocelyn, VALIERGUE Anne-Benoîte
<b><u>Thiérache Sambre et Oise (CC)</u></b> <b>Titulaires</b> HUYGHE Willy, WATEAU Joël	<b>Suppléants</b> DRUAUX Pascal, EGRET Jean-Luc
<b><u>Les Portes de la Thiérache (CC)</u></b> <b>Titulaire</b>	<b>Suppléante</b> LORIETTE Monique

### Étaient absents excusés ayant donné pouvoir, Mesdames et Messieurs les délégués

Monsieur Jean-Luc PERTIN donne pouvoir à Madame Carole RIBEIRO  
 Madame Marie-Odile LARCHE donne pouvoir à Monsieur Claude JACQUIN  
 Monsieur Jean-Marie GONDRY donne pouvoir à Monsieur Roland MORTELLI  
 Monsieur Christophe GOIN donne pouvoir à Monsieur Alain COLPART

**Etaient absents excusés Mesdames et Messieurs les délégués :**

Madame Jocelyne DOGNA, Madame Michèle FUSELIER, Monsieur Nicolas REBEROT, Monsieur Sébastien EUGENE, Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Monsieur Hervé MUZART, Monsieur Fortunato BIANCHINI, Monsieur Dominique IGNASZAK, Madame Sylvie LELONG, Monsieur Mario LIRUSSI, Monsieur Antoine DE ABREU, Madame Patricia GOETZ, Monsieur Alain SERVAIS, Madame Monique LORIETTE, Monsieur Christophe ANANIE, Madame Nadège DELPECH, Monsieur Hervé GIRARD, Monsieur Jacques PORTAS, Madame Annie TUJEK, Monsieur Jean-Luc PERTIN, Madame Nicole BUIRETTE, Monsieur Christophe PARENT, Madame Myriam PICARD, Monsieur Thierry CORNAILLE, Monsieur Jean-Luc MILHEM, Madame Marie-Odile LARCHE, Madame Anne MARICOT, Madame Julie CONTOZ, Monsieur Patrice LAZARO, Monsieur Dominique CANTOT, Monsieur Benoît DAVIN, Monsieur Jocelyn DESSIGNY, Monsieur Jean-Marie ACCART, Monsieur Jean-Michel BERTONNET, Monsieur Jean-Marie GONDRY, Monsieur Michel MAGNIEZ, Madame Agnès POTEL, Madame Virginie ARDAENS, Monsieur Fabien BLONDEL, Monsieur Philippe CARAMELLE, Monsieur Thierry DEFRANCE, Monsieur Bernard DESTOMBES, Madame Sylvette LEICHNAM, Madame Djamila MALLIARD, Monsieur Jean-Marc BEZIN, Madame Thérèse FERTON-HERPE, Monsieur Sébastien LANGE, Monsieur Jean-Bernard MARCHAL, Madame Maud CHANTRAINE-LION, Madame Corinne LUSTENBERGER, Monsieur Michel LANDERIEUX, Monsieur Pascal GALLOT, Monsieur Christophe GOIN, Monsieur Marc VOITURON, Monsieur Julien SIMEON, Monsieur Christian LEUR.

**Participaient à la séance au titre des services :** Delphine BOURGEOIS, Daniel CACIC, Patrick PERRONO.

## **1. Préparation du Comité Syndical.**

## **2. Procès-Verbal du Comité Syndical du 05 juillet 2024.**

Les membres du Comité Syndical émettent à l'unanimité un avis favorable à l'adoption du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2024.

### ***2.1. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.***

Monsieur le Président sollicite Madame BOURGEOIS pour présenter le rapport annuel 2023.

Madame BOURGEOIS informe les membres de l'Assemblée délibérante des chiffres clés de ce rapport annuel 2023 :

- 268 992 tonnes de déchets ménagers ont été traités par le Syndicat en 2023 ;
- 135 812 tonnes collectées en porte-à-porte ;
- 133 180 tonnes collectées en déchetteries.

Cela représente une baisse de 3% de déchets ménagers traités par rapport à l'année 2022.

Ces déchets ont été répertoriés selon différents modes de valorisation :

- 51 340 tonnes en valorisation matière ;
- 37 132 tonnes en valorisation organique ;
- 62 104 tonnes en valorisation énergétique ;
- 17 840 tonnes en valorisation matière et/ou énergétique ;
- 100 576 tonnes en stockage.

Madame BOURGEOIS détaille ensuite les quantités des différents flux collectés en porte-à-porte :

- 31 042 tonnes d'emballages dont 21 397 tonnes qui partiront en valorisation matière ;
- 6 454 tonnes de déchets verts ;
- 98 266 tonnes d'OMR dont :
  - 46 487 tonnes qui partiront en valorisation énergétique,
  - 51 779 tonnes qui partiront en installation de stockage de déchets non dangereux,
  - 4 632 tonnes de refus de tri.
- 50 tonnes d'encombrants qui partent directement en installation de stockage de déchets non dangereux avec la part des OMR, ce qui représente :
  - 3 951 tonnes de refus de tri ;
  - 1 613 tonnes de refus de compostage ;
  - 6 043 tonnes de matériaux de recouvrement ;
  - 63 436 tonnes de stockage.

Elle détaille ensuite les quantités collectées en déchetterie :

- 31 946 tonnes d'encombrants ;
- 32 143 tonnes de déchets verts ;
- 30 765 tonnes de gravats ;
- 10 982 tonnes de bois ;
- 2 894 tonnes de cartons et papiers ;
- 3 723 tonnes de ferrailles ;
- 17 725 tonnes en filière REP ;
- 3 022 tonnes d'autres flux.

Madame BOURGEOIS fait ensuite le point sur les chiffres clés concernant le tri en 2023 :

- 29 294 tonnes traitées par les centres de tri d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain ;
- 1 748 tonnes gérées par des centres de tri externes ;
- Soit un total monoflux trié de 31 042 tonnes, ce qui représente un ratio départemental de 60,4 kg/hab (+ 1,3 % par rapport à 2022).

Elle présente ensuite la carte du département de l'Aisne et de ses 45 déchetteries, avec les flux précédemment évoqués.

Madame BOURGEOIS évoque la répartition des déchets ayant bénéficié du transfert :

- 18 438 tonnes de déchets triés ;
- 83 459 tonnes de déchets éliminés ;
- 8 583 tonnes de refus de tri.

Puis la valorisation énergétique : 51 119 tonnes (- 0,1 % par rapport à 2022).

- 46 487 tonnes d'OMR ;
- 4 632 tonnes de refus de tri.

Puis le stockage : 100 576 tonnes (- 11,2 % par rapport à 2022).

Puis la répartition des modes de traitement :

- 37 % de stockage ;
- 23 % de valorisation énergétique ;
- 19 % de valorisation matière ;
- 14 % de valorisation organique ;
- 7 % de valorisation matière et/ou énergétique.

Madame BOURGEOIS présente ensuite les chiffres clés du budget 2023 :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 42 225 812 € HT (il s'agit essentiellement de dépenses liées à l'exploitation) ;
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 209 265 € HT ;
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 45 994 416 € HT (dont 75% provenant des contributions de Valor'Aisne et 25% provenant des recettes de valorisation) ;
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 750 409 € HT.

La contribution par habitant pour 2023 est de 59,97 € HT (+ 4,9 % par rapport à l'année 2022).

Monsieur le Président remercie Madame BOURGEOIS pour sa présentation du rapport annuel 2023.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

### **3. Finances.**

#### *3.1.1. Convention de réversion financière relative aux dépenses d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la passation de la prochaine concession pour les unités des déchets du SMITOM du Nord Seine et Marne.*

Monsieur le Président rappelle que l'objectif du partenariat entre le SMITOM Nord Seine-et-Marne et Valor'Aisne est le traitement de 36 000 tonnes supplémentaires de déchets résiduels par an, et ce en construisant une nouvelle ligne d'incinération.

Il explique ensuite qu'un marché portant sur le choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été lancé par le SMITOM du Nord Seine-et-Marne pour l'accompagner dans la passation de la prochaine concession pour ses unités de traitement des déchets.

Monsieur le Président informe que Valor'Aisne accepte de participer financièrement à cette passation à hauteur de 27,69 % et que le SMITOM Nord Seine-et-Marne prend à sa charge les 72,31 % restants.

Monsieur le Président sollicite Madame RIBEIRO pour faire le point sur l'avancée du partenariat avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne.

Madame RIBIERO informe qu'elle s'est rendue à Monthyon pour assister à un Comité Technique avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne le 17 septembre 2024 dans le but d'échanger au sujet du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) et des participations financières qui seront à engager par Valor'Aisne.

Elle précise que l'équipement prévu (la construction d'une nouvelle Unité de Valorisation Energétique) est estimé à un montant de 170 millions d'euros et que la durée du contrat est convenue à 24 ans et 8 mois, dont 20 ans d'exploitation.

Madame RIBEIRO explique que le GAC est un contrat de concession qui comprendra deux parts :

- Une part fixe, qui sera plus importante car elle couvrira le remboursement des financements bancaires de long terme ;
- Une part variable qui couvrira la rémunération des charges et recettes d'exploitation.

Elle fournit ensuite des précisions quant au planning établi avec le SMITOM Nord Seine-et-Marne :

- Début des travaux en septembre/octobre 2026, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes ;
- Fin des travaux estimée en 2030 ;
- Début du contrat avec l'exploitant en juin 2028 ;
- Début d'exploitation en juillet 2031 ;
- Fin d'exploitation en juin 2051.

Madame RIBEIRO informe que deux autres Comités Technique auront prochainement lieu, les 07 et 28 novembre 2024, et qu'elle fournira les nouveaux éléments de l'avancée du partenariat lors du prochain Comité Syndical Valor'Aisne prévu le 13 décembre 2024.

Madame DELVAL questionne Monsieur le Président sur la répartition de la participation aux coûts des deux syndicats inscrite dans le projet de convention de réversion financière.

Monsieur CACIC lui indique que la répartition entre les deux syndicats ne prend pas en compte la masse des déchets tiers (à charge pour le concessionnaire de trouver ces apports d'Omr et qui représente le risque au titre de la concession) qui totalise 55 KT/an.

La répartition est donc calculée, non pas sur un total de tonnages de 185 KT/an, mais de 130 KT/an (185 KT – 55 KT).

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

#### **4. Engagements juridiques.**

##### ***4.1. Election de deux membres au Bureau Syndical.***

Monsieur le Président partage avec les membres du Comité Syndical une pensée pour Monsieur Jean-François PAGNON, représentant de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, décédé le 30 août 2024 et propose de réaliser une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Alain COLPART pour reprendre le siège vacant du Bureau Syndical, pour la Communauté de Communes du Val de l'Aisne, en remplacement de Monsieur Bruno MARCELLIN, décédé le 15 février 2024.

Les membres de l'Assemblée délibérante émettent un avis favorable à l'unanimité à la désignation de Monsieur Alain COLPART en tant que membre du Bureau Syndical de Valor'Aisne.

Quant au siège vacant du Bureau Syndical pour la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, en remplacement de Monsieur Jean-François PAGNON, il sera repris par le nouveau représentant au Comité Syndical de Valor'Aisne.

Une délibération sera rédigée en conséquence lorsque le Conseil Communautaire de la CCPT aura délibéré à ce sujet.

#### **4.2. Mode de gestion du service public et commission consultative des services publics locaux.**

Monsieur le Président informe qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être constituée.

Il convient de fixer la composition de cette commission en nommant trois titulaires, trois suppléants, et deux représentants d'associations locales.

Il est proposé les candidatures de Madame Carole RIBEIRO, Monsieur Jean-Marc WEBER et Monsieur Jean-Paul RENAUX en tant que titulaires, et de Monsieur Marc COUTEAU, Monsieur Dominique IGNASZAK et Monsieur Claude JACQUIN en tant que suppléants.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

#### **4.3. Avenant n° 1 au lot 2 du marché n°23-12 relatif à la location d'engins pour deux centres de traitement de Valor'Aisne.**

Monsieur le Président explique que le chariot élévateur présent sur le site de Villeneuve-Saint-Germain ne permet pas de manipuler les balles de déchets sans les heurter avec le mât actuel, qui possède une levée libre de 135 mm.

Il apparaît donc nécessaire d'effectuer une modification du mât pour une levée libre de 1770 mm, et ce pour un coût de 6 500.00 € HT. Ces travaux seront réalisés par la société LA MANUTENTION.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

#### **4.4. Avenant n° 1 aux lots 1 et 5 du marché n°21-11 relatif au traitement des déchets végétaux collectés dans les collectivités du département de l'Aisne.**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que cet avenant concerne un changement de dénomination sociale d'un prestataire.

Il rappelle que la société SEDE ENVIRONNEMENT possède actuellement la gestion des lots 1 (Saint-Quentinois) et 5 (Sud de l'Aisne) depuis le 19 juillet 2021.

Cependant, en date du 28 juin 2024, l'Assemblée des Associés de la société SEDE ENVIRONNEMENT a décidé de modifier la dénomination sociale de l'entreprise, qui doit à compter de cette date être désormais dénommée VEOLIA AGRICULTURE France.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

#### **4.5. Autorisation de signature de l'avenant au contrat Corepile.**

Monsieur le Président rappelle que le contrat régissant les « piles et accumulateurs » signé en 2017 entre Valor'Aisne et l'Eco-Organisme Corepile a été renouvelé de plein droit en 2022 à la suite du ré-agrément de l'Eco-Organisme pour la période 2022-2024.

Il informe que Corepile propose le versement d'un soutien complémentaire, lié à l'optimisation des enlèvements depuis les points de collecte, pour les collectivités déjà sous contrat avec cet Eco-Organisme et qui en formulent la demande.

Le soutien se décompose de la sorte :

- Une part fixe à hauteur de 60 € par point de collecte et par an, sous réserve qu'a minima une collecte ait eu lieu sur l'année ;
- Une part variable.

Afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau soutien, il convient d'établir un avenant au contrat actuel. Celui-ci prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de sa signature, et prend fin à l'échéance de l'agrément, soit au 31 décembre 2024.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

#### ***4.6. Marché 24-05 relatif à la mise à disposition de bennes en centres de transfert et transport de déchets ménagers et assimilés.***

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 octobre 2024 au matin a attribué les quatre lots de cet accord-cadre et sollicite Monsieur PERRONO pour présenter les entreprises retenues.

Monsieur PERRONO fournit les détails de l'attribution des lots comme suit :

- Le lot n° 1 concernant le transport permanent de déchets recyclables et ordures ménagères résiduelles a été attribué à l'entreprise BGE Transports à CHIVY LES ETOUVELLES ;
- Le lot n° 2 concernant le transport permanent de déchets végétaux a été attribué à l'entreprise BGE Transports à CHIVY LES ETOUVELLES ;
- Le lot n°3 concernant le transport permanent de cartons a été attribué à l'entreprise BGE Transports à CHIVY LES ETOUVELLES ;
- Le lot n° 4 concernant le transport ponctuel de déchets recyclables et ordures ménagères résiduelles a été attribué à l'entreprise BGE Transports à CHIVY LES ETOUVELLES.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il se terminera donc en tout état de cause le 31 décembre 2028.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

#### ***4.7. Marché 24-07 relatif au pompage, transport et traitement des lixiviats.***

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 octobre 2024 au matin a attribué les deux lots de ce marché.

Monsieur PERRONO indique que trois entreprises ont remis une offre pour ce marché :

- ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT ;
- SARP-OSIS EST ;
- BIOGAZ DU SURMELIN.

Monsieur PERRONO informe les membres de l'Assemblée délibérante que le lot n°1 concernant le pompage et transport des effluents ainsi que le lot n° 2 concernant le traitement des lixiviats ont été attribué à l'entreprise SARP GRAND EST à STRASBOURG.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

## **5. Exploitation.**

### ***5.1. Autorisation de signature des contrats de reprise / revente de matériaux.***

Monsieur le Président sollicite Monsieur PERRONO pour présenter la délibération.

Monsieur PERRONO rappelle aux membres du Comité Syndical que Valor'Aisne gère le contrat CAP Citéo mutualisé pour le compte de neuf de ses collectivités adhérentes.

A ce titre, le Syndicat choisit les filières de reprise (option Filière, Fédération, ou Individuelle) pour chaque flux, et négocie au mieux les conditions de reprise et de rachat des matériaux issus de ses centres de tri.

C'est pourquoi, fort de son expérience, Valor'Aisne a lancé cette année encore une consultation pour la reprise en 2025 des matériaux issus du tri des centres de tri, pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes.

Monsieur PERRONO propose aux membres du Comité Syndical de retenir les sociétés suivantes :

- La société PAPREC pour la reprise de l'acier ;
- La Société ACTECO pour la reprise de l'aluminium et petits aluminiums ;
- La société NORSKE SKOG pour la reprise des papiers, type Journaux, Revues, Magazines (JRM) ;
- La société PAPREC pour la reprise des papiers cartons complexés (PCC) ;
- La société VEOLIA EPR pour la reprise des papiers cartons non complexés (PCNC) ;
- La société PAPREC pour la reprise des papiers et cartons mêlés (PCM) ;
- La société SUEZ R&V pour la reprise des plastiques (PET clair – PE/PP).

Madame FOURNIE-TUQUIN demande s'il est possible qu'un bilan soit réalisé par Valor'Aisne sur les finalités des reprises de matériaux de chaque filière.

Monsieur PERRONO lui explique que chacune des matières est à destination française ou européenne.

Il propose de réaliser un tableau explicatif qui figurera dans le procès-verbal de ce Comité Syndical.

Ledit tableau est inséré ci-dessous :

N° de Lot	Matière	Repreneur	Filière de traitement	Destination	Distance (en km) Urvillers	Distance (en km) VSG
1	Aciers	PAPREC	Arcelor	Dunkerque (France)	173	227
				Differdange (Luxembourg)	220	215
2	Aluminium	ACTECO	Galloo	Mennen (Belgique)	137	
2	Petits aluminiums	ACTECO	Alunova	Bad Sackingen (Allemagne)	550	
3	ELA (Briques)	PAPREC	Lucart	Laval Vologne (France)	358	
4	JRM 1,11	NORSKE SKOG	NORSKE SKOG	Epinal (France)	364	322
5	PET Clair	SUEZ	France plastiques	Limay (France)	180	
5	PEHD-PP	SUEZ	France plastiques	Rickenbach (Allemagne)	608	
6	Carton EMR 5,02	VEOLIA EPR	Saica PALM	Venizel (France)	58	5
				Worth (Allemagne)	452	506
6	Carton EMR 1,05	VEOLIA EPR	Saica PALM	Venizel (France)	58	5
				Worth (Allemagne)	452	506
7	Gros de Magasin 1,02	PAPREC	Saica	Venizel (France)	58	5
			Norpaper	Blendecques (France)	146	200

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

## 6. Ressources Humaines.

### 6.1. Attribution d'une carte cadeau aux agents.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que les agents de Valor'Aisne ont exprimé, dans leur majorité, leur souhait de bénéficier désormais d'une carte cadeau à l'occasion de la fête de Noël, en remplacement de l'habituel panier garni.

Il précise qu'une carte cadeau sera également attribué lors d'un départ à la retraite d'un agent.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

### **6.2. Contrat d'assurance des risques statutaires agents affiliés à la CNRACL.**

Monsieur le Président informe que le Centre de Gestion a souhaité attribuer le contrat d'assurance des risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL de Valor'Aisne à l'assureur GENERALI, associé au courtier WILLIS TOWERS WATSON France.

Le Centre de Gestion gère ce contrat pour Valor'Aisne jusqu'au 31 décembre 2028.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

### **6.3. Délibération relative à la médecine préventive.**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que Valor'Aisne doit disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission sera réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention, et précise que les montants des prestations restent inchangés.

Cette délibération n'appelle aucune observation et reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

\*\*\*

Monsieur le Président informe ensuite les membres du Comité Syndical que Madame Carole LE BRETON, Directrice Adjointe du département Déchets du GrandReims a été recrutée au poste de Directrice Générale des Services de Valor'Aisne. Elle prendra ses fonctions le 09 décembre 2024.

\*\*\*

## **7. Questions diverses.**

Néant.

\*\*\*

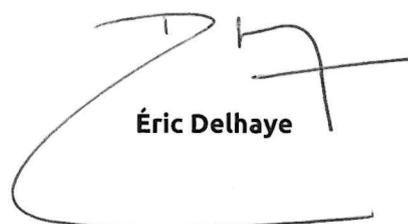
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15h30.

Le Secrétaire de séance



Yves Buffet

Le Président



Eric Delhaye